



Montpellier
Méditerranée
Métropole

MARDI 22 MARS

20
22

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE **UN CONSEIL AXÉ SUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, LA POLITIQUE ZÉRO DÉCHET, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COOPÉRATION DES TERRITOIRES**

Ce mardi 22 mars 2022, près d'une centaine d'affaires sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil métropolitain.

“

Ce conseil de Métropole se déroule dans un contexte de défis internationaux multiples : nous devons simultanément poursuivre notre soutien au peuple ukrainien et mener nos actions prioritaires en faveur de la transition écologique. Dans cette perspective, nous formalisons notre ambition avec la révision du Plan Climat Air Énergie Territorial Solidaire permettant à la Métropole de devenir un territoire neutre en carbone d'ici à 2050 avec notamment la mise en place de notre stratégie « zéro déchet » que nous voulons raisonnée et vertueuse, notamment par la valorisation des biodéchets, la prévention et la sensibilisation pour faire changer les comportements de tous, et la proximité dans toutes les démarches de valorisation.

D'autres sujets méritent toute notre attention comme les actions que nous portons en faveur de la mobilité et les différentes coopérations que nous menons avec les territoires voisins.



Michaël DELAFOSSE,
Maire de la Ville de Montpellier,
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Sommaire

1/ UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE	- 2 -
Soutien au peuple ukrainien.....	- 2 -
Avec la convention d'objectifs 2022 « logement d'abord », la Métropole et l'État poursuivent leurs actions contre le sans-abrisme	- 3 -
159 projets associatifs soutenus au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV) à Montpellier.....	- 4 -
2/ UNE MÉTROPOLE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, QUI AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	- 6 -
100 actions de proximité pour une politique « zéro déchet » optimisée, raisonnée et vertueuse	- 6 -
Vœu pour la création d'un Forum de l'Eau.....	- 9 -
Révision du Plan Climat en Plan Air Énergie Territorial (PCAET) Solidaire ...	- 10 -
P2A : une aide exceptionnelle de l'État pour développer le projet alimentaire territorial	- 14 -
1,35 M€ pour l'agriculture urbaine à la Mosson.....	- 16 -
3/ LA MOBILITÉ, UNE PRIORITÉ DU MANDAT	- 17 -
Stratégie d'investissement patrimonial pour les transports en commun.....	- 17 -
Deux nouvelles stations de desserte pour la ligne 3 de tramway.....	- 18 -
La ligne 5 avance : signature d'une convention entre la Métropole, TaM et ACM Habitat pour une meilleure coordination des travaux	- 18 -
15 radars seront installés sur le mobilier urbain	- 19 -
4/ UNE MÉTROPOLE COLLABORATIVE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.....	- 20 -
Coopération interterritoriale : partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.....	- 20 -
Création de l'association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture ».....	- 20 -

1/ UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

➤ Affaire n°1 portée par Michaël DELAFOSSE

Face à l'urgence de la situation en Ukraine et afin de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit, Montpellier Méditerranée Métropole versera une aide d'urgence au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), à hauteur de 50 000 euros.

La Ville de Montpellier votera également, lors du prochain Conseil municipal, une aide de 50 000 euros.

Montpellier Méditerranée Métropole et ses 31 communes ont participé au formidable élan de solidarité envers le peuple ukrainien qui s'est exprimé par des collectes de dons des habitants, l'accueil des populations réfugiées, et des offres de logement.

Une délégation de volontaires, composée notamment d'agents de la Ville et de la Métropole, d'un cadre du CHU et d'un membre de l'association SOS Montpellier-Ukraine, ont participé à l'acheminement du premier convoi humanitaire des territoires, en partenariat avec la Région Occitanie et un grand nombre de collectivités. Les dons qui avaient été récoltés au préalable ont ainsi été apportés aux populations touchées et déplacées par le conflit.



Convoi pour l'Ukraine, samedi 12 mars 2022. Crédit photo Cécile MARSON – Montpellier Méditerranée Métropole

AVEC LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2022 « LOGEMENT D'ABORD », LA MÉTROPOLE ET L'ÉTAT POURSUIVENT LEURS ACTIONS CONTRE LE SANS-ABRISME

➤ Affaire n°13 portée par Clara GIMENEZ

Le plan gouvernemental « Logement d'abord » 2018-2022 a pour ambition de réduire significativement le sans-abrisme d'ici à la fin du quinquennat. La Métropole a été retenue en mars 2018 comme territoire de mise en œuvre accélérée par le ministère de la Cohésion des territoires.

Le plan Logement d'abord s'appuie sur le principe d'un financement partenarial avec engagements conjoints de l'Etat et de la collectivité porteuse localement. Une nouvelle convention d'objectifs 2022 entre l'Etat et Montpellier Méditerranée Métropole a été établie. Elle vise à définir les modalités de mise en œuvre et de financement du plan pour l'année en cours.

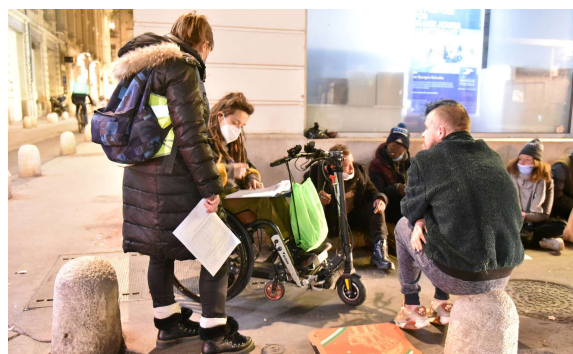
Dans ce cadre, l'Etat délègue à la Métropole une enveloppe d'un montant global de 503 500 euros au titre de sa contribution pour l'année 2022 à la mise en œuvre des actions du plan. En complément, Montpellier Méditerranée Métropole engage ses fonds propres à hauteur de 389 000 euros, dont 292 500 euros sur le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) (géré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)), dont la vocation est de financer des aides financières directes au public et des mesures d'accompagnement social, dont la gestion de logements d'insertion au bénéfice de ménages en difficulté, et 96 500 euros hors FSL, inscrits au budget primitif de la Métropole.

892 500€

pour lutter contre le sans-abrisme en 2022, dont 503 500 euros de l'Etat et 389 000 euros de la Métropole

Quelques exemples du plan d'actions 2022 :

- Organisation de la nouvelle édition de *la Nuit de la solidarité 2023*
- Structuration de l'observatoire du sans-abrisme
- Actions de prévention précoce des expulsions locatives
- Accompagnement dans l'accès des personnes au logement : « Bail d'abord »
- Formation des acteurs à la philosophie du « Logement d'abord » et aux outils développés sur le territoire
- Soutien de la plateforme Accès au Droit Lié à l'Habitat (ADLH)



La Nuit de la solidarité, le 20 janvier 2022.

Crédit photo Frédéric DAMERDJI – Montpellier Méditerranée Métropole

L'ÉTAT SOUTIENT LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER VIA LE PLAN « FRANCE RELANCE » (Affaire n°6)

Un dispositif d'aide à la relance de la construction durable d'une durée de deux ans (2021-2022) a été mis en place par l'Etat afin de soutenir la production de logements neufs tout en favorisant le principe de sobriété de la consommation foncière. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les communes qui autorisent des opérations de logements neufs denses entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2022.

159 PROJETS ASSOCIATIFS SOUTENUS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) À MONTPELLIER

➤ Affaire n°14 portée par Clara GIMENEZ

Pour l'année 2022, un appel à projets partenarial a été lancé à destination des acteurs associatifs intervenant dans les 12 quartiers prioritaires de la ville. Les projets soutenus par la Métropole, en cohérence avec la Ville, s'inscrivent dans les objectifs des fiches opérationnelles ajustées du contrat de ville et concernent ses 5 axes opérationnels :

- 1) Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers
- 2) Organiser une politique résidentielle plus équilibrée dans les quartiers, la Métropole et poursuivre le renouvellement urbain
- 3) Favoriser la réussite éducative et scolaire pour tous, en développant les coopérations et la coéducation
- 4) Développer une offre de services et d'équipements accessibles aux habitants, dans une logique de parcours
- 5) Offrir un meilleur cadre de vie au quotidien pour les habitants des quartiers par une présence renforcée de proximité.

Comme en 2021, la programmation 2022 se veut ambitieuse afin de faire face à la crise sanitaire et sociale que traverse le pays, et dont les conséquences sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En ce sens, les actions innovantes autour de la lutte contre la fracture numérique ou de la continuité éducative qui apparaissent primordiales dans ce contexte, mais également en termes d'aide à l'insertion des jeunes, de lien social et d'accès à la culture ont été particulièrement ciblées.

La prise en compte de l'égalité femmes/hommes a été favorisée, notamment en matière d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle (levier essentiel pour l'autonomie des femmes), d'accès aux droits et à la lutte contre les violences faites aux femmes, d'éducation à l'égalité dès la petite enfance et auprès de la jeunesse, d'accès aux soins et d'accès à des pratiques sportives.

159

Projets
associatifs
soutenus, pour
un montant de
580700€

159 projets soutenus pour un montant total de 580 700 euros, dont :

- 282 000 euros pour l'axe développement économique - emploi - insertion
- 102 700 euros pour l'axe culture
- 40 000 euros pour l'axe accès aux droits - inclusion numérique
- 6 000 euros pour la politique alimentaire
- 150 000 euros pour les autres axes du contrat de ville.

Cette délibération met en avant la diversité des politiques publiques mobilisées pour soutenir le monde associatif au cœur des QPV : insertion, économie, emploi, culture, numérique, agro-écologie...

QUELQUES EXEMPLES

- le centre APAJ - Medinum
- Etre en scène (compagnie Yann l'heureux) – Les insolistes
- CDD (chant dessus dessous) – comptines, écoles, familles et parage
- La costumotek - mon rêve en costume
- MCo (la menuiserie collaborative) – découverte des métiers artisanaux et ateliers bois
- Seve – ateliers philosophiques à Pas du loup
- Unis'sons – l'art est public

2/ UNE MÉTROPOLE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, QUI AGIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

100 ACTIONS DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE « ZÉRO DÉCHET » OPTIMISÉE, RAISONNÉE ET VERTUEUSE

➤ Affaire n°2 portée par François VASQUEZ

Le défi que représente la gestion des déchets au niveau national sur le plan écologique et climatique, et particulièrement pour le territoire de la Métropole, dans un contexte financier et d'évolutions réglementaires contraints, impose de prendre des mesures à la hauteur des enjeux, en corrélation avec le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Faire évoluer les comportements, booster la valorisation des biodéchets

C'est pourquoi Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mener une politique ambitieuse « Zéro Déchet » de prévention, de sensibilisation et d'incitation s'insérant parfaitement dans ces nouvelles priorités et visant à modifier les comportements. Cette stratégie, particulièrement proactive et à la mesure de l'importance du sujet, vise à **réduire la production de tous les flux de déchets, y compris les recyclables, afin de préserver au mieux les ressources des territoires et les pollutions induites par les activités de production et le traitement des déchets**. En particulier, il s'agit de **capter le flux des biodéchets encore majoritairement dans la poubelle grise vers la « ligne verte » de l'unité Ametyst et les équipements de compostage** (individuel ou collectif de proximité). Elle constitue la seule solution pour réduire le coût exorbitant de l'exportation des déchets supporté par les contribuables (plus de 10M€ depuis la fermeture de la décharge de Castries).

La prévention et l'économie circulaire au cœur de la stratégie déchets

La nouvelle politique déchets de la Métropole se donne également pour objectif de mettre la prévention et l'économie circulaire au cœur de la stratégie déchets, dans une logique vertueuse de diminution de production de déchets, d'éco-consommation et d'éco-exemplarité. Concrètement, le projet métropolitain vise à impulser une nouvelle dynamique de captation des flux, prioritairement de biodéchets, parallèlement à la valorisation des autres matières (tri sélectif, verre, textile...). Les renouvellements des principaux contrats portés par le Pôle Déchets et Cycles de l'Eau devront intégrer les objectifs stratégiques de ces nouvelles orientations politiques.

Stratégie « Zéro déchet » : 1 feuille de route, 4 objectifs à atteindre, 100 actions pour y parvenir

En développant cette feuille de route « Zéro Déchet », déclinée dans le cadre du projet de mandat, Montpellier Méditerranée Métropole se saisit d'un sujet impactant directement les comportements et le quotidien de chaque usager, et s'oriente vers une gestion optimisée, raisonnée et vertueuse des déchets, seule

soutenable à court, moyen et long terme. Cette stratégie repose ainsi sur quatre objectifs politiques forts, sans hiérarchie et qui se complètent les uns les autres. Ils se déclinent ensuite en cent objectifs opérationnels.

1. OPTIMISER la collecte et de la captation des flux valorisables

Actions :

- Définir le périmètre du service public et le coût maximal supportable par la collectivité
- Accroître de manière substantielle la collecte sélective des flux valorisables
- Impulser une véritable stratégie biodéchets et en fixer la temporalité
- Valoriser la remontée des informations et des données métier, pour l'amélioration de l'efficacité du service

Exemple :

Amétyst, le centre de méthanisation, a vu cette année la création d'une ligne verte qui permettra de valoriser le tri citoyen de la poubelle orange en un compost équivalent bio. Le défi : réduire nos 270 kg du bac gris par habitant.

2. AMELIORER les performances de valorisation de la filière de traitement

Actions :

- Poursuivre la réhabilitation des déchèteries (Points Propreté) en les adaptant à la nouvelle stratégie déchets
- Améliorer la qualité des collectes sélectives des déchets ménagers recyclables secs hors verre
- Définir le nouveau mode d'exploitation de l'unité Amétyst en tenant compte de sa mutation
- Définir une stratégie locale de valorisation des déchets verts et biodéchets
- Faire évoluer et adapter la filière permettant d'assurer la continuité de la gestion des déchets ultimes

Exemples :

Développer une "ligne verte" de compostage biodéchets et démarrer une ligne de méthanisation productrice d'énergie.

Porter la création d'un maillage de plateformes de compostage sur le territoire.

3. CHANGER les comportements via une politique de prévention, de sensibilisation et d'incitation adaptée aux changements de comportement

Actions :

- Définir et mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'information et de communication stratégie « Zéro Déchet »
- Poursuivre le développement de la politique de tri et de prévention des déchets
- Être un territoire exemplaire
- Responsabiliser l'usager en instaurant une tarification incitative des

- déchets
- Contribuer à l'application de la réglementation et à la verbalisation

Exemple :

Développer un plan de communication et de sensibilisation déclinable sur le terrain, comme, par exemple, remettre à disposition des outils pratiques comme les réglettes de tri.

4. STIMULER et STRUCTURER la dynamique d'économie circulaire

Actions :

- Définir la stratégie globale de la politique d'économie circulaire dans la Métropole et bâtir des coopérations intercommunales
- Identifier et développer les filières à enjeux 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Redonner)
- Réaliser des achats responsables en vue de limiter la production de matières et de déchets
- Soutenir et accompagner la consommation responsable et la sobriété environnementale des acteurs du territoire
- Soutenir et accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et du partage
- Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et les expérimentations

Exemples :

Faire appliquer la charte des événements éco-responsables.

Sortir du tout jetable à usage unique, appliquer le zéro plastique et favoriser d'autres usages (dont la promotion et le déploiement des fontaines à boire).

Mette à disposition des éco cup neutres, donc réutilisables au moyen d'un QR code renvoyant vers le site de l'événement en question, évitant ainsi la distribution exclusive d'éco cups à chaque événement.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LA METROPOLE

- Prévention : **Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** en cours d'élaboration pour adoption à la mi-2022 ;
- Collecte : La régie collecte **14 communes, soit plus de 80 000 habitants** à partir de 2 centres d'exploitation situés à Pignan à l'Ouest et à Vendargues à l'Est ; Les **17 autres communes (représentant un peu plus de 410 000 habitants)** sont collectées par des sociétés privées dans le cadre de contrats de prestations de service ; **20 déchèteries** (ou Points Propreté)
- Traitement : centre de tri DEMETER, dont la capacité a été portée à **35 000 Tonnes (T)**, et unité de méthanisation AMÉTYST d'une capacité technique de **140 000 T d'ordures ménagères résiduelles et 33 000 T de biodéchets** ;
- Elimination des refus : Montpellier Méditerranée Métropole a conclu fin 2019 et pour une durée de 4 ans, des marchés publics de prestations de services avec les opérateurs exploitant différentes installations de stockage et de valorisation énergétique de la région Occitanie pour disposer des capacités d'accueil et d'élimination des refus issus des unités de traitement (Demeter, Amétyst), des encombrants issus du service des déchèteries ainsi que des déchets divers issus du nettoyage de l'espace public.
- Programmation pluriannuelle des investissements à **hauteur de 151 millions d'euros pour mieux préserver l'environnement, dont 45 millions d'euros pour la stratégie « Zéro déchet ».**



*Ci-dessus, visite de l'unité de méthanisation AMÉTYST en décembre 2021. Crédit photo Cécile Marson
– Montpellier Méditerranée Métropole*

VŒU POUR LA CRÉATION D'UN FORUM DE L'EAU

- **Affaire n°3 portée par René REVOL**

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, en ce 22 mars, a été proposé un vœu pour la création d'un Forum de l'eau. Élément indispensable à la vie, aux activités humaines, au maintien de la biodiversité, l'eau voit son cycle de plus en plus impacté par le changement climatique (inondations, sécheresses). C'est pourquoi la Métropole et sa Régie des eaux, dans le cadre d'une stratégie globale répondant aux besoins et aux urgences climatiques, souhaitent mettre en place un Forum de l'eau pour partager les données, faire participer les citoyens et élargir le débat aux différentes parties prenantes (institutions, associations, représentants de l'État, experts universitaires, ...).

Ce projet de forum a été proposé dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'objectif serait de le créer en mars 2023.

Plusieurs thèmes pourraient être abordés :

- Economie d'eau et réutilisation des eaux usées traitées (REUTE)
- La décarbonation des eaux potables
- Les baignades urbaines
- Lutte contre la pollution des eaux des cours d'eau



Crédit photo Frédéric DAMERDJI – Montpellier Méditerranée Métropole

**RÉVISION DU PLAN CLIMAT EN PLAN AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)
SOLIDAIRE**

- **Affaire n°4 portée par Isabelle TOUZARD**

En cohérence avec les engagements nationaux et internationaux, notamment la loi Energie-Climat, qui reprend les engagements de l'Accord de Paris lors de la COP 21, la Métropole vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme un territoire pionnier dans la lutte contre le changement climatique et a engagé la révision de son Plan Climat Énergie Territorial en **Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAET) Solidaire** avec deux objectifs principaux : d'une part **l'atténuation**, afin de limiter l'impact du territoire sur le climat en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques produits, et d'autre part, **l'adaptation**, dans le but de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

En complémentarité du Plan de mobilité (PDM) et du Plan local d'urbanisme intercommunal – climat (PLUi-climat), **le PCAET Solidaire s'inscrit ainsi comme instrument de mise en œuvre de ces objectifs via 10 orientations qui se déclinent en un programme d'actions concrètes 2021-2026 avec la mise en place d'indicateurs grand public.**

Les collectivités ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Montpellier Méditerranée Métropole et ses communes inscrivent ainsi la transition écologique et solidaire à la convergence des politiques publiques menées dans de nombreux domaines comme la mobilité, la préservation des ressources et de la biodiversité, l'urbanisme, l'habitat et le logement, l'agroécologie et l'alimentation, ou encore le développement économique.

Les différentes étapes de la révision du PCAET solidaire ont été présentées, débattues et validées avec l'ensemble des communes et en concertation avec les habitantes et les habitants de la Métropole.

Les 10 orientations du PCAET Solidaire pour atteindre cette neutralité carbone d'ici à 2050

- **Rénover massivement les bâtiments - habitat et tertiaire - et lutter contre la précarité énergétique** (exemples : rénovation de 13 500 logements en 6 ans, création d'un guichet unique de la rénovation énergétique du bâtiment, en 2050 passage en dessous de la barre de 5% des ménages en situation de précarité, ...);
- **Décarboner la mobilité, préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement** (exemples : gratuité des transports pour tous les habitants de la Métropole en 2023, amélioration de l'offre de transports avec la ligne 5, l'extension de la ligne 1 et les 5 lignes de bustram, augmentation de la part modale du vélo à 10% d'ici la fin du mandat, déploiement du covoiturage et de l'autopartage, mise en place progressive de la Zone à Faible Emission - mobilité, ...);



- **Contribuer à la souveraineté énergétique** (exemples : faire évoluer la SA3M en outil de la transition énergétique pour massifier le déploiement des énergies renouvelables, développer des réseaux de chaleur et de froid renouvelables à la maille des 31 communes, objectif de passer à 44% la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation du territoire en 2050, développement des réseaux de chaleur et de froid renouvelables à la maille des 31 communes, ...);
- **Tendre vers l'objectif « zéro artificialisation nette » à 2040 et rendre neutre en carbone toute opération d'aménagement ou de renouvellement urbain** (exemples : réinvestissement urbain pour offrir une alternative à la maison individuelle isolée, recours à l'évaluation carbone des projets, ...);

- **Rendre le territoire résilient aux risques, assurer la protection des populations et réduire le coût des dommages** pour tous les risques naturels : inondation, ruissellement et submersion marine, incendie, canicule, sécheresse (*déploiement du dispositif « Ville en alerte » à l'échelle du territoire, renaturation des cours d'eau, ...*);
- **Préserver la biodiversité, rafraîchir la ville et séquestrer le carbone** (*exemples : végétalisation des espaces publics et privés en zone urbaine, objectif zéro effet « îlot de chaleur urbain » en 2050, séquestration carbone...*);
- **Pérenniser la ressource en eau et promouvoir la sobriété pour un accès équitable à tous pour tous les usages** (*exemples : tarification écologique et solidaire, 100 % des ressources locales stratégiques durablement protégées est l'objectif à atteindre en 2030, ...*);
- **Devenir un territoire zéro déchet** (*exemples : amélioration quantitative et qualitative des collectes sélectives de déchets recyclables, le tri à la source des biodéchets, mise en place de la tarification incitative, plan « zéro jetable », accompagnement des professionnels vers la prévention et le tri, développer l'économie circulaire ...*);



- **Construire le système agricole et alimentaire durable et équitable du territoire** (*exemples : en 2050, la Métropole ambitionne 100% des parcelles agricoles du territoire en agroécologie et la reconquête de la totalité des friches agricoles*);
- **Développer une économie à impact positif** (*exemples : sensibilisation et accompagnement de l'engagement sociétal des entreprises et acteurs socio-économiques, ...*).

P2A : UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTAT POUR DÉVELOPPER LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

➤ Affaire n°34 portée par Isabelle TOUZARD

Labellisée Projet Alimentaire Territorial pour la 2e fois en 2021, la P2A vise à renforcer la résilience agricole et la souveraineté alimentaire du territoire, par la relocalisation d'une production agroécologique et de la transformation alimentaire, ainsi que le déploiement de réseaux de distribution permettant de nourrir sainement et durablement les habitants de la Métropole tout en atténuant les effets des crises (climatique, écologique, alimentaire...).

La P2A est une politique éminemment transversale, son ADN est un travail partenarial avec les communes et partenaires opérationnels, et mobilisant les différents services de la ville et de la Métropole.

Un plan d'actions de 1 532 000 euros sur deux ans grâce à l'appui de France Relance

La Métropole est mobilisée auprès des acteurs du Projet Alimentaire Territorial. Lauréat du Plan de Relance, le programme dont le montant prévisionnel total s'élève à 1 532 000 euros a obtenu une aide de l'Etat de 729 000 euros répartie entre 28 actions portées par Montpellier Méditerranée Métropole, 5 communes du territoire et 6 partenaires.

Montpellier Méditerranée Métropole est ainsi le porteur du programme d'actions global et de certaines actions en propre, tandis que d'autres actions sont mises en œuvre directement par les partenaires. De manière synthétique, dans le dossier approuvé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) :

- 4 projets et 3 recrutements portés par la Métropole dont le montant s'élève à 761 000 euros sont financés cofinancés dans le cadre du plan de relance, et reçoivent une subvention de la DRAAF de 359 000 euros et 402 000 euros apportés par la Métropole.

Pour accélérer et piloter le programme d'actions de la P2A, la Métropole entend renforcer ses services sur la mobilisation du foncier agricole, la structuration des filières de production et d'approvisionnement alimentaire, et l'accessibilité pour tous de l'alimentation.

En complément, des financements sont alloués à la mise en œuvre du plan de gestion agroécologique du domaine de Vivers (construction de haies, de mares...), à la mise en réseau des fermes agroécologiques multifonctionnelles (Archipel des fermes ressources) qui expérimentent de nouveaux modèles agronomiques, économiques et sociaux, ou encore à la montée en gamme de la plateforme BOCAL de recensement des points de vente en circuits courts.

- 21 actions portées par les communes et partenaires dont le montant s'élève à 771 000 euros sont financées dans le cadre du plan de relance, et reçoivent une subvention de la DRAAF de 370 000 euros, le reste étant autofinancé par les porteurs de projets ou cofinancé.

Une aide de
l'Etat de plus de
1,5M€
Pour le Projet
Alimentaire
Territorial

Montpellier Méditerranée Métropole est l'opérateur de ce plan d'actions, reçoit l'ensemble de la subvention de l'Etat et reverse aux partenaires bénéficiaires les montants qui leur ont été alloués.

Le plan de relance finance également 21 projets portés par les communes et les partenaires, pour :

- **Façonner un territoire agroécologique :** *accompagnement de projets agroécologiques communaux (à Villeneuve-les-Maguelone, Lavérune, Fabrègues, et d'autres communes...), offre de formation à l'agroécologie, recherche de variétés fruitières anciennes, faisabilité d'un 2° espace-test agricole, etc.*
- **Structurer un approvisionnement durable et résilient :** *accompagnement à la dynamisation d'une offre locale sur le marché de gros (MIN), développement d'un atelier de transformation apicole polyvalent à Montaud, étudier la faisabilité d'un abattage à la ferme des volailles pour permettre le développement de la production locale,*
- **Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité et choisie :** *développement d'un tiers-lieu solidaire à Grabels, participation des agriculteurs du territoire aux démarches solidaires (groupements d'achat, glanage, ...), défi Familles à Alimentation Positive*
- **Sensibiliser le jeune public à l'alimentation durable :** *Edition et diffusion d'une carte interactive sur l'alimentation locale à destination des scolaires réalisée par la Ville de Montpellier, spectacle Brocoli.*

Le Comité de Suivi du plan de Relance (COSUR) se réunira pour la première fois le 12 avril 2022.

1,35 M€ POUR L'AGRICULTURE URBAINE À LA MOSSON

➤ Affaire n°35 portée par Isabelle TOUZARD

Un premier programme d'agriculture urbaine installé dans le quartier Mosson démarre au niveau des parkings réhabilités de la Résidence Aigoual Nord.

Né d'une volonté partagée par la Ville et la Métropole, et sous l'impulsion du bailleur désigné pilote du programme, celui-ci vise à faire cohabiter au sein d'un même pôle : l'innovation, la recherche, la production dans une volonté d'inclusion sociale par l'emploi et la pédagogie à l'alimentation durable.

Son déploiement a été rendu possible grâce à :

- L'annonce des lauréats de l'appel à projets « Quartiers fertiles de l'ANRU » avec une enveloppe de 362 000 euros attribuée au projet
- L'installation sur site de la start up *Green House Kepper*, fabricant de solutions LED pour les programmes d'agriculture urbaine

Pour le développement de ce programme d'agriculture urbaine, la Métropole et la Ville de Montpellier apportent chacune 149 175 euros, l'ANRU 362 250 euros et ACM Habitat 698 900 euros, dont 500 000 euros prévu pour la rénovation de la dalle du Grand Maille. Un appel à projet est en cours pour sélectionner des porteurs de projets, entreprises, associations, susceptibles de porter des projets d'agriculture urbaine et de s'installer dans les locaux et espaces mis à disposition dans le patrimoine d'ACM Habitat.

A l'issue de ce Conseil de métropole, ce sont près de 3 millions d'euros de projets mis en œuvre autour de la thématique agricole et alimentaire.

Près de
3M€
pour l'agriculture
et l'alimentation
à l'occasion de ce
conseil

3/ LA MOBILITÉ, UNE PRIORITÉ DU MANDAT

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT PATRIMONIAL POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

➤ Affaire n°7 portée par Julie FRÊCHE

Les enjeux autour des mobilités sont aujourd'hui majeurs et la Métropole en a fait une des priorités du mandat 2020 – 2026. L'ambition de Montpellier Méditerranée Métropole est forte avec plus d'un milliard d'euros d'investissement dédiés aux mobilités dans le but d'offrir une alternative crédible à l'automobile. Au-delà de ces projets de développement, le maintien du patrimoine du réseau existant de transports en commun est primordial et nécessite des moyens importants. Le patrimoine transports dépassant désormais 2 milliards d'euros, il est indispensable de mettre en œuvre une stratégie d'investissements et de maintenance à hauteur des enjeux de la collectivité.

La démarche patrimoniale de la Métropole en 3 thématiques

- **70 millions d'euros supplémentaires d'ici 2024** vont être mobilisés pour renforcer le programme d'entretien et de modernisation de notre patrimoine.
- **18 millions d'euros sont prévus pour mettre en œuvre des actions très significatives de modernisation et de traitement des obsolescences de nos systèmes attachés à l'exploitation.** Diverses thématiques sont concernées : les bornes d'informations visuelles, les systèmes d'aide à l'exploitation, la vidéo, la signalisation ferroviaire...
- **275 millions d'euros sont prévus pour la modernisation du matériel roulant tramway avec l'acquisition de 77 rames ou encore 45 millions d'euros pour enrichir le réseau de 60 busstrams électriques.** Le parc de matériel roulant doit évoluer pour relever le challenge du « zéro émission carbone » et celui de la gratuité, mais aussi être maintenu pour être à la hauteur de nos ambitions.



DEUX NOUVELLES STATIONS DE DESSERTE POUR LA LIGNE 3 DE TRAMWAY

➤ **Affaire n°29 portée par Julie FRÊCHE**

La politique volontariste de la Métropole autour des mobilités (gratuité des transports, Ligne 5, extension Ligne 1, 5 lignes de bustrams...) participe à l'augmentation de la fréquentation du réseau de transports de façon très sensible. Aussi, afin d'accompagner cette hausse de la fréquentation et le développement urbain des secteurs du chemin du Mas Rouge, du Soriech ou d'Ode à la mer sur la ligne 3 de tramway, prévoyant notamment la construction de 900 000 m² de surface de plancher avec environ 8 000 logements, de nouveaux aménagements en terme de mobilité vont être réalisés pour assurer une bonne desserte de ce quartier.

Deux stations voyageurs vont être ainsi créées pour la rentrée scolaire 2024, celle du « **Mas Rouge** », située au droit du chemin du Mas Rouge avec ses équipements et celle des « **Hauts de Lattes** », au niveau de la zone de croisement des rames située au droit du chemin de Soriech sur la voie unique en direction de Lattes.

Dans le but d'améliorer la desserte notamment lors des grands événements pour le parc des expositions, l'Aréna ou encore l'accessibilité au futur stade Louis Nicollin, **un doublement de la voie ferrée de la ligne 3 entre les stations « Boirargues » et « Parc des expositions »** est prévu pour **fin 2024**.

Enfin, un débranchement en voie double Place Ernest Granier sera également réalisé pour fin 2024 pour permettre une circulation des rames vers l'Est de la ligne 1 et accéder à terme au futur centre d'exploitation et de maintenance de Grammont.

LA LIGNE 5 AVANCE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE, TaM ET ACM HABITAT POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DES TRAVAUX

➤ **Affaire n°30 portée par Julie FRÊCHE**

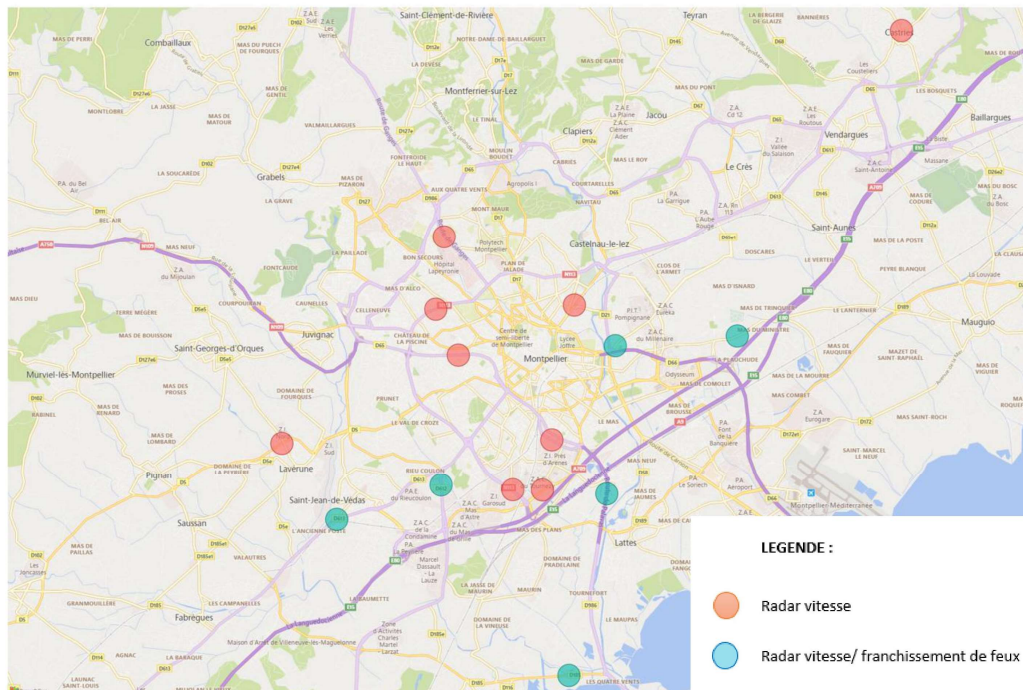
Dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 de tramway, les travaux à l'ouest sont bien engagés. Certaines résidences ACM Val de Croze 6, 7 et 8, font l'objet d'opérations de démolition et de réhabilitation afin de rendre possible le passage du tramway et ainsi assurer une desserte Place de Chine pour les résidents. Aussi, Montpellier Méditerranée Métropole, TaM et ACM Habitant signent une convention dans le but de garantir une cohérence d'ensemble dans la coordination des travaux qui doivent être entrepris et le projet global de réhabilitation des bâtiments.

2
nouvelles
stations de
tramway
ligne 3
en 2024

15 RADARS SERONT INSTALLÉS SUR LE MOBILIER URBAIN

➤ Affaire n°26 portée par Frédéric LAFFORGUE

L'État a choisi la Métropole de Montpellier comme site expérimental pour déployer de nouveaux sites de contrôles sur l'ensemble de la Métropole, avec un principe de radars leurres. L'implantation de cabines pour accueillir les radars rendra le contrôle effectif pour 1 cabine sur 5 avec l'organisation d'un roulement. Le programme de cette expérimentation pour 2022 prévoit **l'implantation de 15 radars** dont l'installation de ces équipements serait effective avant la rentrée de septembre.



4/ UNE MÉTROPOLE COLLABORATIVE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

COOPÉRATION INTERTERRITORIALE : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT

➤ Affaire n°9 portée par Michaël DELAFOSSE

Montpellier Méditerranée Métropole souhaite promouvoir un modèle de développement partagé, durable, solidaire avec l'ensemble de ses territoires voisins ou intégrés dans l'aire urbaine montpelliéraine, à savoir avec l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération limitrophes afin de rationaliser et d'optimiser l'action publique sur le territoire de l'aire d'attractivité montpelliéraine.

Le premier contrat de réciprocité entre la Métropole de Montpellier et la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault – regroupant 28 communes - sera signé pour formaliser une coopération nécessaire en matière de mobilité, développement économique, tourisme et culture entre deux territoires marqués par une forte attractivité.

A titres d'exemples, en matière de mobilité, **ce contrat permettra d'accélérer, de dynamiser et de coordonner les études de faisabilité du projet de Car à Haut Niveau de Service sur l'axe Cœur de l'Hérault-Montpellier**. Cet aménagement devrait aboutir à la création d'une ligne de 30 kms au départ du futur pôle multimodal de Gignac, avec l'aménagement d'une voie réservée pour les cars en site propre à l'arrivée de l'A750 sur le bassin montpelliérain jusqu'à la Mosson. Il a aussi pour objet d'assurer la continuité des pistes cyclables structurantes aux interfaces des territoires des deux EPCI.

Les deux organisations intercommunales développeront **une cellule commune de veille et de suivi des besoins en foncier économiques et immobilier d'entreprise**. Elle permettra une offre complémentaire et coordonnée d'accueil et d'implantation qui réponde au mieux aux attentes des acteurs économiques et limite de ce fait des installations en dehors des deux territoires.

Elles établiront, dans la continuité du diagnostic déjà réalisé, avec Sète Agglopôle Méditerranée **un plan de gestion et de développement durable des collines de la Moure permettant d'associer tourisme de pleine nature** (notamment continuité chemins de randonnée et VTT), **agriculture, pastoralisme et préservation de la biodiversité**.

Les prochaines coopérations

Le contrat avec la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault constitue l'amorce d'un processus d'alliance qui devrait être décliné, dans la continuité, avec le Pays Cœur d'Hérault et les deux autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le composent : les communautés de communes du Lodévois et Larzac et du Clermontois.

La candidature commune de Sète et Montpellier pour la capitale européenne de la Culture 2028 favorisera la concrétisation d'une coopération plus large entre Sète Agglopol Méditerranée et Montpellier Méditerranée Métropole.

L'accord de partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup devrait être renouvelé cette année.

Enfin, d'autres coopérations ou partenariats pourraient aboutir avec la communauté de communes du Pays de Lunel, les agglomérations d'Alès, Nîmes, Hérault Méditerranée, Toulouse Métropole ou encore pour le développement de la filière bois avec les Communautés de Communes des massifs Forestiers des Cévennes et du Haut Languedoc.

En parallèle, au MIPIM de Cannes, a été annoncé le projet de partenariat entre Montpellier, Frontignan et Lunel ambitionnant, pour mieux répartir la croissance démographique, de travailler ensemble sur le développement urbain (construction de logements) et économique.

Création de l'association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture » (Affaire n°5)

La Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Sète, Sète Agglopol Méditerranée, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et nombre de collectivités à leurs côtés, s'unissent pour porter, ensemble, une candidature utilisant le levier de la culture au service d'une politique ambitieuse et d'une transformation durable du territoire. L'association « **Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture** » va être créée pour concevoir et organiser la candidature de Montpellier et de ses partenaires.

Contacts presse

Sophie PEROUX-LEPAGE
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr



@PresseMTP

newsroom.montpellier3m.fr

Laure CHAZOILLER
04 67 13 49 19 / 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr